

Des forêts sacrées aux Aires protégées communautaires : Patrimonialisation de la Biodiversité au Bénin

Dominique Juhé-Beaulaton
Éco-anthropologie et ethnobiologie
UMR 7206 CNRS-MNHN

Résumé

Les forêts sacrées ou forêts de vodou au Bénin sont considérées comme des conservatoires de la biodiversité. A l'issue d'un long processus, elles sont aujourd'hui intégrées dans le réseau des aires protégées de ce pays. Il est nécessaire de considérer leur histoire propre pour comprendre ce processus qui est l'aboutissement de relations complexes entre les hommes et ces écosystèmes particuliers, lieux d'enjeux politiques et identitaires depuis leur fondation, continue à travers le temps. Gravement menacées par l'influence grandissante des religions monothéistes, la répression de l'état colonial puis du régime marxiste et la pression foncière dans un contexte de forte densité démographique, il faut attendre la transition démocratique des années 1990 et la convention de Rio pour que les actions des scientifiques conduisent l'État à prendre des mesures de protection inversant le processus de dégradation qui paraissait alors irréversible. La prise de conscience nationale et internationale de l'intérêt patrimonial de ces sanctuaires boisés, en lien avec la reconnaissance officielle des cultes des religions traditionnelles, se manifeste par la multiplication des projets et des acteurs aux intérêts parfois divergents (État, communes, Ong, populations riveraines, élites locales,...) impliqués à différents niveaux dans la mise en place de réserves communautaires et leur gestion dite participative. Celle-ci s'accompagne du développement d'activités économiques de substitution et de services écosystémiques qui génèrent peut-être plus de conflits que de revenus.